

COUR D'APPEL DE DALOA

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE BOUAFLE

SECTION DE SINFRAS

GREFFE - NOTARIAT

N° 44 /2022

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

PROCURATION SPECIALE

L'an deux mil vingt-deux
Et le trente septembre ;

Par devant Nous, Maître KOUAKOU Kouadio Moïse,
Greffier en chef de la Section de Tribunal de Sinfra (Côte
d'Ivoire), agissant en qualité de Greffier-Notaire
conformément aux dispositions du statut du notariat, siégeant
en notre Cabinet sise au Palais de Justice de ladite ville ;

ONT COMPARU :

1 -Monsieur EHINAM IGNACE N'GUESSAN, né le
quatre novembre mil neuf cent-quatre-vingt et un à Adessé,
fils de LOKO N'GUESSAN ANTOINE et de AKOU ENONVO
CELINE, ivoirien, commerçant, domicilié à Sinfra quartier
Dioulabougou I, titulaire de la carte nationale d'identité
numéro CI004101189, établie le dix mai deux mil vingt-deux
à Abidjan et valable jusqu'au dix mai deux mil trente-deux ;
Secrétaire Général ;

2-Monsieur OLLO RICHARD DAH, né le vingt-deux
décembre mil neuf cent-quatre-vingt-quinze à
Kouétinfa/Sinfra, fils de DAH BONOTHE et de KAMBOU
MIEGNAMAN, ivoirien, commerçant, domicilié à Sinfra
quartier Dioulabougou I, titulaire de la carte nationale
d'identité numéro CI002008418 établie le premier juillet deux
mil vingt et un à Abidjan et valable jusqu'au premier juillet
deux mil trente et un ; **Trésorier Général;**

Tous membres du Comité de gestion de la société
**Coopérative simplifiée Solidarité de Sinfra « SCOOP-
SODA-SI » :**

Lesquels, désignés MANDANTS, ont par ces présentes,
déclarer constituer pour mandataire spécial :

Monsieur BONOTHE DAH, né le dix-huit juin mil neuf
cent-soixante-douze à Sinfra, fils de DAH DIETE et de PALE



HEDEVANA, ivoirien, Planteur, domicilié à Sinfra, titulaire de de la carte nationale d'identité numéro C1000150802 établie le trente et un aout deux mil vingt et valable jusqu'au trente et un aout deux mil trente. **Président** de la Société Coopérative susnommée :



A l'effet de les représenter, d'agir en leur nom et pour leur compte, notamment défendre les intérêts de la Société Coopérative simplifiée SOLIDARITE de Sinfra « trente et un aout deux mil vingt » tant auprès des autorités administratives et judiciaires que retirer et encaisser les chèques, et signer les factures au titre de la campagne agricole (2022-2023) ;

DONT ACTE EN BREVET

Fait et passé à Sinfra au Greffe de la Section de Tribunal de ladite ville ;

Après lecture faite, les comparants ont signé avec Nous ;

LES MANDANTS

EHINAM IGNACE N'GUESSAN OLLO RICHARD DAH

LE MANDATAIRE

BONOTHE DAH

LE GREFFIER-NOTAIRE



Me Kouakou Kouadio Moïse
ADMINISTRATEUR DES
GREFFES ET PARQUETS
Greffier - Notaire